



PARCOURS VACANCES

2026

Accompagner les jeunes
vers l'autonomie grâce au
projet vacances

S'INSCRIRE EN LIGNE 

SOMMAIRE

> Appel à projets vacances	2
> Les critères de l'appel à projets	3
> Construire son projet vacances, répondre à l'appel à projets	4
> Vacances Ouvertes, c'est aussi	6
> Annexe 1 Document RGPD	7



En partenariat avec





PARCOURS VACANCES

ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE GRÂCE AU PROJET VACANCES

Parcours Vacances est un dispositif à destination des jeunes de 16 à 29 ans soutenu·es dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Parcours Vacances accompagne les jeunes vers l'autonomie grâce à la construction d'un projet vacances.

Parcours Vacances permet de bénéficier :

- De l'expertise de Vacances Ouvertes pour accompagner les professionnel·les de façon personnalisé tout au long de la construction du projet et au retour : temps de rencontre, appui dans la mise en place du dispositif via la communauté de pratiques (CoP), mise à disposition d'outils méthodologiques
- D'un soutien financier de 180 € en Chèques-Vacances pour les jeunes, grâce à son partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, ANCV.
- D'un accès au réseau de porteur·ses de projets, via la communauté de pratiques.

LE PROJET VACANCES

Un outil d'insertion sociale

Plusieurs études le démontrent, le projet vacances permet d'agir sur des ressorts très intimes comme la confiance en soi, la diminution du sentiment d'échec, l'autonomie. Il permet en outre l'acquisition de compétences transférables dans le quotidien, telles que l'organisation, la construction d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble... et favorise ainsi l'inclusion sociale des publics.

Le droit aux vacances

L'accès aux vacances est un droit. Pourtant les populations les plus fragiles en restent majoritairement exclues. Aux difficultés financières s'ajoutent bien souvent des freins sociaux et culturels : s'autoriser à partir en vacances quand on est en recherche d'emploi, sortir de son environnement quotidien, comment partir, avec qui partir... autant de questions qui appellent la mise en place d'un accompagnement au départ et la construction d'un véritable projet vacances.

LA SÉLECTION DES DOSSIERS

Les projets reçus seront étudiés au regard :

- Du respect des critères d'éligibilité (voir détail des critères p. 3)
- De l'enveloppe disponible



Tout dossier incomplet ne sera pas instruit (voir p.4)

Les chargées de développement se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la complétude du dossier, ou pour toute demande de œ liée à la spécificité du projet.

CALENDRIER

- Les inscriptions à l'appel à projets sont ouvertes dès décembre 2025. L'enveloppe disponible étant limitée, les dossiers déposés avant le 31 mai 2026 seront prioritaires pour l'octroi de Chèques-Vacances.
 > Un délai de 6 semaines est à prendre en compte entre l'instruction du dossier et la réception des Chèques-Vacances.
- Le bilan est à saisir en ligne sur Espace Action Sociale dès que possible, à l'instruction du projet idéalement, et au plus tard le 31 octobre 2026. Dans certains cas, vos interlocuteurs VO peuvent être amenés à vous demander de remplir l'EAS de manière anticipée, et se réservent le droit d'y conditionner l'envoi des chèques vacances.

Optionnels mais appréciés, des bilans plus détaillés peuvent être déposés sur votre espace extranet. Vous pouvez également nous transmettre photos et témoignages. Ils nous permettent de valoriser vos actions.



Les interfaces EAS de l'ANCV et l'extranet de VO ne sont pas liées



LES CRITÈRES DE PARCOURS VACANCES

LES OBJECTIFS DE PARCOURS VACANCES

LES PROJETS DOIVENT :

- Utiliser les vacances comme un outil d'insertion : permettre aux jeunes d'acquérir des compétences transférables pour leur recherche d'emploi ou de formation (organisation, anticipation, construction et gestion d'un budget...) et de s'inscrire dans une démarche de projet
- Utiliser le projet vacances comme un outil ludique pour aborder des thématiques plus larges (prévention, santé, gestion des dépenses...)
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie
- Inciter à la mobilité à travers le montage et la réalisation des projets (création d'un itinéraire, lecture de plan, de carte routière, utilisation des moyens de transports...)
- Permettre le départ des jeunes de 16 à 29 ans, tranche d'âge fortement exclue des vacances.
- **Éviter le principe de guichet/distributif de Chèques-Vacances**

STRUCTURES CIBLES

- Les Missions locales
- Les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou autres logements pour jeunes,
- Les Écoles de la deuxième chance (E2C), les Établissements publics d'insertion de la défense (EPIDE)
- Les Maisons des adolescents (MDA) ou toutes les structures où le jeune bénéficie d'une procédure d'accompagnement (centres sociaux, associations, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, etc.)

PUBLICS CIBLES

- Jeune bénéficiant d'une procédure d'accompagnement.
- Jeune résidant depuis au moins 3 mois dans le logement
- Jeune inscrit ayant finalisé sa période d'essai
- Jeune inscrit auprès d'une MDA ou bénéficiant d'une procédure d'accompagnement

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

LES JEUNES

- Être âgé·es de 16 à 29 ans
- Justifier obligatoirement d'un titre d'identité à jour au moment du départ et d'une attestation de responsabilité civile à jour au moment du départ
- Justifier des ressources correspondant aux critères de quotient familial inférieur ou égal à 900€ ou Revenu fiscal de référence correspondant (voir tableau p.5)

Précision : Un.e jeune extérieur.e à la structure peut bénéficier d'une bourse vacances s'il/elle part en vacances avec le/la jeune suivi.e dans la structure sous ces conditions :

- Mêmes critères administratifs et de ressources que le jeune bénéficiaire
- Un seul participant financé extérieur à la structure par bénéficiaire
- Le ou la participant·e extérieur·e doit être âgé·e de 3 à 29 ans.

LES PROJETS

- Séjour de 4 nuits minimum et 14 nuits maximum avec la possibilité de dérogation pour les courts séjours
- Départ en autonomie sans accompagnement professionnel, ni familial
- Séjour individuel ou collectif dans la limite de 6 personnes maximum, non bénéficiaires compris
- Départ uniquement en France et au sein de l'Union Européenne
- Coût du séjour strictement inférieur à 150 € par nuit et par personne.



Ces critères sont cumulatifs. Pour tout départ nécessitant une aide mais ne rentrant pas dans tous les critères, contacter Vacances Ouvertes pour étudier les possibilités de dérogation.

La bourse Parcours Vacances n'est pas cumulable avec les autres aides de la politique sociale de l'ANCV ; elle ne peut être allouée qu'une fois par an et par personne.



RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

LES DOCUMENTS

DOCUMENTS À ENVOYER À VACANCES OUVERTES

- Le règlement de l'adhésion
- Bulletin d'adhésion signé (disponible [sur le site internet de VO ici](#))

INFORMATIONS À RENSEIGNER SUR VOTRE EXTRANET

<http://extranet.vacances-ouvertes.asso.fr/login>

- Saisir les information sur le projet dans l'extranet, onglet « projet »
- Saisir le budget prévisionnel dans l'extranet, onglet « budget »
- A l'issue d'une validation, une convention générée vous sera envoyée à signer et à déposer dans l'extranet

Pour les nouvelles structures, un mail sera transmis à l'issue de l'inscription indiquant les codes d'accès à l'espace extranet.

INFORMATIONS À RENSEIGNER SUR L'EAS DÈS L'INSTRUCTION DE VOTRE PROJET

<https://partenaires.espace-actionsociale.ancv.com/>

- Saisir les information sur le projet
- Écrire le bilan et les effets post-séjour (obligatoire)

Pour les nouvelles structures, une inscription est nécessaire.

DOCUMENTS À CONSERVER 5 ANS PAR LA STRUCTURE

- Un justificatif des ressources des bénéficiaires (Caf, MSA ou revenu fiscal de référence)
- Plusieurs justificatifs de réalisation du séjour (ex : factures acquittées de l'hébergement, de train...) couvrant au moins la moitié du budget renseigné dans l'EAS
- RGPD (annexe 1)
- Un justificatif prouvant la sollicitation d'un co-financement, que la démarche soit fructueuse ou non.
(co-financement = demande de financement à un partenaire extérieur ; la participation financière de la structure comme les actions d'auto-financement ne sont pas considérées comme du co-financement)

Bonne pratique : Nous vous conseillons, au moment où vous donnez les chèques vacances à vos bénéficiaires (avant le départ) de fixer un rendez-vous à une date après leur retour, de manière individuelle ou collective. Cela vous permettra d'évaluer l'impact post-séjour et de collecter les justificatifs manquants.

LES EFFETS BÉNÉFIQUES DES VACANCES

Une étude menée par le pôle Études de Vacances Ouvertes auprès de 67 jeunes et publiée en 2018 a permis de souligner que Parcours Vacances était, pour la moitié des jeunes partis, l'unique moyen de partir en vacances et le déclencheur de la préparation d'un séjour.

L'aide méthodologique, apportée par les structures, est jugée indispensable pour 75% d'entre eux. Enfin, Parcours Vacances permet de générer une meilleure estime de soi, une forte diminution du sentiment d'échec et des impacts positifs sur la recherche d'emploi et le quotidien.

Témoignages de jeunes partis avec PV :

« Depuis que je suis arrivée en France, c'était mon projet de visiter Paris. »

« L'envie de découvrir une nouvelle ville, cela me permet de réaliser un de mes rêves : voyager à la rencontre de nouveaux horizons. »

« Cela fait longtemps que je ne suis pas parti en vacances, et j'avais envie de changer d'environnement. »

ÉTUDE VO SYNTHÈSE

PARCOURS VACANCES

VÉRITABLE OUTIL POUR L'AUTONOMIE DES JEUNES

Étude des impacts du dispositif d'accompagnement au projet vacances « Parcours Vacances » et d'un séjour en autonomie sur des jeunes de 16 à 29 ans

VO VACANCES OUVERTES ANCV

Retrouvez l'étude en cliquant [ICI](#)



RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Équivalence QF≤900€				
Nombre de parts fiscales	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE	Nombre de parts fiscales	REVENU NET IMPOSABLE	
			Personne seule	Couple marié ou pacsé
1	≤ 19 440€	1	≤ 17 066€	-
1,5	≤ 24 300€	1,5	≤ 22 814€	-
2	≤ 29 160€	2	≤ 28 563€	≤ 32 199€
2,5	≤ 34 020€	2,5	≤ 34 311€	≤ 37 948€
3	≤ 38 880€	3	≤ 40 060€	≤ 43 696€
3,5	≤ 43 740€	3,5	≤ 45 808€	≤ 49 445€
4	≤ 48 600€	4	≤ 51 557€	≤ 55 193€
4,5	≤ 53 460€	4,5	≤ 57 305€	≤ 60 942€
1/2 part supplémentaire	4 860€	5	≤ 63 054€	≤ 66 690€
		5,5	≤ 68 802€	≤ 72 439€
		6	≤ 74 551€	≤ 78 187€

Si le bénéficiaire n'a pas de quotient familial, il faut regarder :

- soit le **Revenu fiscal de référence (RFR)**

- soit le **Revenu net imposable**

Le Revenu Fiscal de Références comme le revenu net imposable sont mentionnés sur l'avis fiscal d'imposition 2024. L'un comme l'autre sont à mettre en lien avec le nombre de parts fiscales, et doivent être inférieurs aux sommes précisées dans le tableau ci-contre pour pouvoir bénéficier des aides aux projets vacances de l'ANCV.

Les aides financières sont attribuées directement aux bénéficiaires, sur les postes de dépenses liés aux séjours (et non aux frais de personnel ou de fonctionnement).

⚠️ Les documents attestant de l'éligibilité des bénéficiaires (notamment attestation CAF) doivent être édités en 2026, avant le départ. En cas de contrôle, les documents générés ultérieurement ne seront pas valides.

⚠️ Les noms et prénoms des bénéficiaires que vous rentrerez dans l'EAS doivent être strictement identiques à ceux présent dans les documents justificatifs.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE TOUT AU LONG DE LA CONSTRUCTION DU PROJET VACANCES

Sacha FRANÇOIS, Assistante administrative - Référente Parcours Vacances
06.74.48.98.35 - sfrancois@vacances-ouvertes.asso.fr

Standard Vacances Ouvertes
01.49.72.50.30 - aap@vacances-ouvertes.asso.fr

Clément KARCZEWSKI - HAUTS-DE-FRANCE
06.51.53.93.13 - ckarczewski@vacances-ouvertes.asso.fr

Marie LEMONNIER - NOUVELLE-AQUITAINE
06.08.54.34.16 - mlemonnier@vacances-ouvertes.asso.fr

Franca SIDLER - NOUVELLE-AQUITAINE
06.72.13.05.08 - fsidlervacances-ouvertes.asso.fr



VACANCES OUVERTES, C'EST AUSSI



Plus de 25000 personnes
qui partent chaque année dans le cadre
des dispositifs VO



Près de 700 structures
dans toute la France pour accompagner
les projets vacances



1 Organisme de formation
pour mieux appréhender
et approfondir le projet vacances



1 Pôle Études pour évaluer
les effets des projets vacances
et aider à la décision



Sac Ados, un dispositif conçu
pour l'autonomie des 16-25 ans



1 Communauté de pratiques pour fédérer
autour du projet vacances

LES CHIFFRES CLÉS 2025

DES APPELS À PROJET VACANCES

- Près de 20 000 personnes parties grâce à Vacances Ouvertes.
- Plus de 400 structures de l'action sociale, de la jeunesse, de l'insertion, publique ou associatives qui ont été accompagnées dans la construction du projet vacances.
- 2 238 000 € de Chèques-Vacances a été attribué, représentant une dépense globale sur les territoires de près de 8M€.

DOCUMENT RGPD

INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES SUR L'UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL



DROIT D'INFORMATION DES PERSONNES CONCERNÉES

Les informations collectées par votre structure vous accompagnant sur votre projet vacances, et par ricochet par Vacances Ouvertes, directement auprès de vous, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité principale la gestion du programme Aides aux Projets Vacances (APV), et finalités accessoires des opérations de contrôles des conditions de mise en œuvre de ce programme et la réalisation d'enquêtes de satisfaction.

Ce traitement se fonde sur la mission d'intérêt public de la structure accompagnant les projets vacances et de Vacances Ouvertes et sur la mission d'intérêt public de l'ANCV. Ces données seront conservées pendant cinq (5) ans suivant leur collecte, dix (10) ans concernant des documents comptables.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits ou solliciter de plus amples informations concernant ce traitement, merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante : Vacances Ouvertes, 21 rue Franklin, 93100 Montreuil, accompagnée de la copie de votre pièce d'identité et d'une adresse électronique ou postale.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Le..... en deux exemplaires

(1 pour le bénéficiaire et 1 pour Vacances ouvertes ou le Porteur de projet)

Nom et signature du Bénéficiaire

RGPD : UN ENGAGEMENT POUR MIEUX PROTÉGER LES DONNÉES

Le règlement général pour la protection des données (RGPD), règlement de l'Union européenne est entré en application le 25 mai 2018. Dans le cadre des appels à projet, les bénéficiaires sont amenés à transmettre des données personnelles, tel que le quotient familial par exemple. Le RGPD renforce l'obligation d'information et de transparence à l'égard des personnes dont les données sont traitées.

Ainsi, pour garantir la bonne utilisation et protection des données et respecter le cadre de la réglementation européenne, l'ANCV et Vacances Ouvertes s'attachent à ce que chaque bénéficiaire puisse avoir connaissance de ces engagements formalisés. Les porteurs de projet sont ainsi invités à prendre connaissance de l'annexe 3, intitulée « Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel » et à la faire signer par chaque bénéficiaire du projet vacances.

ILS SOUTIENNENT LES APPELS À PROJETS



ASSOCIATION VACANCES OUVERTES
21 rue Franklin
93100 MONTREUIL
Tél : 01 49 72 50 30
bienvenue@vacances-ouvertes.asso.fr
www.vacances-ouvertes.asso.fr